

---

## Ville historique d'Ahmedabad (Inde) No 1551

---

**Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie**  
Ville historique d'Ahmedabad

**Lieu**  
District d'Ahmedabad  
État du Gujarat  
Inde

### Brève description

La ville fortifiée d'Ahmedabad fut fondée par le sultan Ahmad Shah en 1411 sur la rive orientale du fleuve Sabarmati. Elle a continué de prospérer en tant que capitale de l'État du Gujarat pendant six siècles jusqu'à nos jours. Les habitants de confessions musulmane, jaïne et hindoue coexistent et partagent des traditions d'entreprise commerciale et de philanthropie quelles que soient leurs croyances religieuses. Le bien proposé pour inscription comprend les vestiges des murs et des portes de la ville, 28 bâtiments historiques d'importance nationale et l'empreinte d'un tissu urbain traditionnel formé de rues résidentielles fermées appelées *puras* et de maisons traditionnelles appelées *pols*.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2015), Annexe 3, c'est aussi une *citée historique vivante*.

## 1 Identification

### Inclus dans la liste indicative

31 mars 2011

### Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

### Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

1er février 2016

### Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques, et plusieurs experts indépendants.

### Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 27 septembre au 1er octobre 2016.

### Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 19 octobre 2016, lui demandant des informations complémentaires sur un grand nombre de thèmes dont : l'analyse comparative ; la logique de la délimitation de la zone tampon ; les incohérences entre le dossier de proposition d'inscription et le plan de gestion ; les projets pour étendre la délimitation du bien afin d'intégrer des bâtiments/sites supplémentaires ; la manière dont les bâtiments de la zone proposée pour inscription présentent des structures sociales ainsi que des groupes et activités culturels particuliers ; le caractère autosuffisant du *pol* ; l'histoire de la forme des groupes de maisons ; le rôle et le statut des marchés, des établissements d'enseignement et des bibliothèques ; l'état actuel des jardins moghols ; les associations avec Gandhi ; le rôle des structures hydrauliques dans les fonctions historiques de la ville ; les pressions dues au développement ; la documentation sur les *pols* ; le statut de protection légale des bâtiments historiques identifiés ; et le statut de la planification du tourisme.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie concernant ces questions le 15 novembre 2016 et ont été incluses dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie en décembre 2016, résumant les problèmes identifiés par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. D'autres informations ont été demandées dans le rapport intermédiaire : la documentation photographique de la zone centrale du bien proposé pour inscription ; la documentation complète des bâtiments historiques du bien proposé pour inscription ; les possibilités d'étendre la limite ouest du bien et la limite ouest de la zone tampon ; les mécanismes pour garantir le respect de l'intégrité et de l'authenticité des structures historiques pendant des travaux ; la possibilité d'élaborer un plan de conservation des bâtiments en bois présents dans le bien ; le statut légal du plan de gestion ; et des informations sur le plan d'aménagement local avec des cartes associées. Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 16 février 2017 en réponse au rapport intermédiaire et ont été incluses dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2017

## 2 Le bien

### Description

La ville historique d'Ahmedabad est située sur la rive orientale du fleuve Sabarmati, à proximité de l'ancienne route commerciale reliant Delhi à Khambhat, et sur la route menant au port de Surat sur la mer d'Arabie.

Le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 535,70 hectares. La longueur de l'axe est-ouest est d'environ 2 km et celle de l'axe nord-sud est d'environ 2,5 km. Les murs de la ville font 10,97 km de long et comptent 12 portes d'origine, deux portes fermées datant du sultanat et deux autres ajoutées au XIXe siècle.

La ville historique d'Ahmedabad comprend 6 quartiers municipaux, divisés en 13 sous-quartiers, 27 bâtiments historiques protégés par l'Archaeological Survey of India (ASI), un bâtiment historique protégé par le département d'État de l'archéologie (SDA), ainsi que 2 696 bâtiments importants protégés par la Corporation municipale d'Ahmedabad (AMC).

L'architecture du sultanat du XVe siècle se caractérise par la fusion d'éléments des traditions architecturales islamiques, jaïnes et hindoues qui se manifestent dans la citadelle de Bhadra, les murs et les portes de la ville, la Jama Masjid, les mausolées de la famille royale et d'autres mosquées et minarets. Ahmedabad est aussi une ville importante pour l'architecture moghole de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle, avec des contributions particulières de bâtiments et de jardins dus à Shah Jahan pendant sa résidence à Ahmedabad, province (*suba*) de l'Empire moghol. Celles-ci servirent de prototypes pour ses constructions à Agra lorsqu'il devint empereur.

La ville historique d'Ahmedabad possède aussi de grands temples jaïns et hindous des périodes marathe et britannique, tels que le temple jaïn d'Ajitnath et le temple Swaminarayana.

La population du bien proposé pour inscription est de 370 000 habitants. C'est une ville historique où cohabitent des communautés de confessions hindoue, jaïne et musulmane. Le tissu urbain et l'architecture de la ville fortifiée possèdent des caractéristiques originales qui reflètent le mode de vie de ses communautés et le développement historique de la ville.

Le tissu urbain est composé de quartiers (*puras*) densément peuplés autour de rues principales (*pols*) dont l'accès est contrôlé par des portes (*khadki*). Un *pol* comprend de 50 à 100 maisons étroitement regroupées qui partagent leurs parois latérales et produisent un tissu urbain homogène.

Les maisons traditionnelles (maisons de *pol*) sont construites en utilisant des techniques mixtes, avec une structure en bois et briques calcaires. Elles possèdent des cours, des systèmes de stockage de l'eau et des façades richement décorées, y compris par des sculptures au

symbolisme religieux, et ont donné naissance à une architecture privée caractéristique de l'Inde occidentale.

Les espaces publics des *pols* se caractérisent par une vie de quartier intense, des édifices publics et religieux, des puits communautaires, des mangeoires à oiseaux (*chabutaro*) et des façades résidentielles en bois richement décorées.

L'État partie a fourni des informations complémentaires, précisant que l'environnement d'un *pol* est considéré comme « autonome » parce que le modèle d'établissement endogène est resté largement inchangé, conservant un caractère intrinsèque qui persiste depuis l'origine. Les *pols* ont conservé des tailles de parcelles et des hauteurs de maisons traditionnelles, conservant le profil initial de l'établissement, y compris les conditions climatiques et d'éclairage naturel.

Les caractéristiques du *pol* traduisent l'entente collective de la communauté sur les conditions et la fonctionnalité environnementales. En tant que quartiers clos, les *pols* approvisionnaient la communauté en eau et pourvoyaient aussi aux besoins spirituels des habitants, en mettant à disposition des lieux de culte et de l'eau pour les oiseaux et les animaux. La force des liens communautaires se manifeste par le fait que ce sont les anciens qui gèrent les affaires courantes depuis leur lieu de résidence, au dernier étage de la porte d'entrée du *pol*.

Les maisons sont souvent réparties selon un ordre hiérarchique à l'intérieur du *pol*. Ainsi, les maisons des familles importantes sont-elles situées près des portes d'entrée du *pol*. Bien que ce ne soit pas une règle stricte, c'est une organisation souvent observée qui donne au *pol* son caractère hiérarchique. Les grandes familles sont souvent les mécènes des équipements publics et des devoirs spirituels, comme par exemple la construction de temples et de mangeoires à oiseaux dans leur *pol*.

La similarité des matériaux de construction, des systèmes de construction et des formes des maisons a donné au *pol* un caractère homogène. La structure sociale se caractérise aussi par une homogénéité de manière générale.

### Histoire et développement

La ville historique d'Ahmedabad fut fondée en 1411 par le sultan Ahmad Shah sur la rive orientale du fleuve Sabarmati à proximité de deux établissements plus anciens : « Asha Bihil no Tekro » au sud-est d'Ahmedabad, à l'intérieur de ses murs, et « Karnavaati » au sud de la ville, à l'extérieur des murs.

La ville fut construite à proximité de l'ancienne route commerciale reliant Delhi à Khambhat, qui fut étendue jusqu'à Surat lorsque cette cité devint l'un des principaux ports de l'océan Indien pendant la période moghole.

La citadelle de Bhadra fondée par Ahmad Shah en bordure du fleuve, fut agrandie et terminée en 1486-1487 sous Mahmud Begada, les noms de quatre nobles de sa cour étant donnés aux portes de Daryapur, Kalupur, Sarangpur et Jamalpur. Les portes orientales du fort ouvraient sur la place *Maidan-e-Shahi*. De l'autre côté de la place fut construite la grande mosquée *Jama Masjid*, dans l'enceinte de laquelle un mausolée de la famille royale fut ensuite érigé.

Les quartiers (*purās*) de la ville furent construits en plusieurs phases autour de la place *Maidan-e-Shahi* et de la mosquée *Jama Masjid* dans le cadre de la ville islamique. Le schéma urbain des maisons à cour intérieure construites de manière rapprochée produisit un tissu urbain très dense reflétant la force des liens communautaires. Ce schéma fut accepté par la communauté jaïne car il s'accordait à ses valeurs et à son mode de vie.

Selon Amin Razi, le géographe perse du XVe siècle, Ahmedabad possédait trois cent soixante *purās* (quartiers), chacun formant une ville en lui-même avec une population florissante.

Les remparts font plus de 10 km de long et comprennent (selon le *Mirat-i-Ahmadi*, un texte historique datant de 1759) 12 portes, 139 tours, 9 angles et plus de 6 000 créneaux. Deux portes ont été ajoutées au XIXe siècle.

La ville traversa les périodes suivantes au cours de son histoire :

- de 1411 à 1511 : fondation, croissance et richesse croissante pendant la période du sultanat ;
- de 1512 à 1572 : déclin sous la dynastie du Gujarat ;
- de 1572 à 1707 : grandeur retrouvée sous les empereurs moghols ;
- de 1707 à 1817 : désordre et perte sous les Moghols et les Marathes ;
- de 1818 à 1878 : progrès constant sous l'autorité britannique ;
- de 1878 à 1947 et ensuite : évolution de la ville en tant que cité progressiste et importante au niveau national.

Ahmedabad a été frappée par trois séismes au cours de son histoire (en 1819, 1821 et 2001), qui ont tous causé de graves dommages dans les monuments historiques de la ville. Celle-ci a aussi subi des inondations qui ont provoqué des destructions.

### 3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

#### Analyse comparative

Le dossier de proposition d'inscription établit des comparaisons à trois niveaux : national, régional et international.

Concernant l'urbanisme, des comparaisons intérieures à l'Inde sont faites avec de grandes capitales établies par des souverains musulmans en Inde avant et à la même époque qu'Ahmedabad. Cela comprend des villes impériales et des capitales provisoires, dont beaucoup n'ont pas survécu, sont des sites archéologiques ou ont perdu la plupart de leurs bâtiments historiques de la période du sultanat. La comparaison met l'accent sur l'importance d'Ahmedabad en tant que ville indo-islamique du sous-continent indien dotée d'un urbanisme du XVe siècle et encore vivante. La planification de la ville moghole de Shahjahanabad se fit à l'échelle impériale et son influence par Ahmedabad est établie. Ahmedabad est importante pour sa continuité, s'épanouissant même après le déclin du sultanat qui l'avait fondée, contrairement à Shahjahanabad qui souffrit après le déclin de l'Empire moghol.

Du point de vue de l'architecture, Ahmedabad est comparée à Mandu, Gulbarga et Bidar, qui figurent sur la liste indicative de l'Inde et aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : le Parc archéologique de Champaner-Pavagadh (2004, (iii), (iv), (v), (vi)) et Fatehpur Sikri (1986, (ii), (iii), (iv)).

Selon l'État partie, la comparaison avec Mandu, Gulbarga et Bidar établit l'importance d'Ahmedabad comme seule ville en dehors de Mandu dans laquelle subsistent un grand nombre de bâtiments historiques d'origine avec différentes typologies. La comparaison avec le Parc archéologique de Champaner-Pavagadh démontre l'importance architecturale des mosquées du XVe siècle d'Ahmedabad, qui ont été reproduites et perfectionnées à Champaner (qui, contrairement à Ahmedabad, fut abandonnée en 1536).

Ahmedabad est comparée à d'autres villes du Gujarat, telles que Junagarh, Surat et Vadodara, sur la base de leur tissu urbain et de la planification des systèmes de quartiers. La comparaison montre qu'Ahmedabad se distingue par l'ampleur et le raffinement de ses caractéristiques en tant que capitale du Gujarat depuis six siècles et centre commercial important.

Ahmedabad est comparée aux villes arabo-islamiques d'Afrique du Nord, notamment la Casbah d'Alger, Algérie (1992, (ii), (v)) ; la Médina de Marrakech, Maroc (1985, (i), (ii), (iv), (v)) ; la Médina de Fès, Maroc (1981, (ii), (v)), et d'autres villes fortifiées dans le monde inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, notamment : Ville-mosquée historique de Bagerhat, Bangladesh (1985, (iv)), Harar Jugol, la ville historique fortifiée, Éthiopie (2006, (ii), (iii), (iv), (v)), Vieille ville de Lijiang, Chine (1997, (ii), (iv), (v)), Centre historique de Prague, République tchèque (2012, (ii), (iv), (vi)), Le Caire historique, Égypte (1979, (i), (v), (vi)), Centre historique de Santa Ana de los Rios de Cuenca, Équateur (1999, (ii), (iv), (v)), Centre historique de Boukhara, Ouzbékistan (1993, (ii), (iv), (vi)), Vieille ville de Hoi An, Viet Nam (1999, (ii), (v)), Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca, Malaisie (2008, (ii), (iii), (iv)), et Vieille ville de Sana'a, Yémen (1986, (iv), (v), (vi)).

L'État partie conclut de cette comparaison qu'Ahmedabad représente une assimilation et une coexistence harmonieuse de deux cultures et religions, l'islam d'Asie centrale et l'hindouisme-jainisme de l'Inde ancienne ; et se distingue par l'usage à grande échelle du bois dans un contexte urbain, et le *pol*, une unité tournée vers l'intérieur de la planification par quartiers et servant de module de base pour la croissance de la ville.

À la demande de l'ICOMOS, l'État partie a élargi l'analyse comparative pour inclure la comparaison des *pols* d'Ahmedabad avec les *havelis* du Chandni Chowk d'Old Delhi, par rapport à l'architecture, aux activités de négoce, aux modes d'établissement et à l'évolution de la culture.

L'État partie a conclu que l'*haveli* est un ensemble de bâtiments en pierre bien plus grand et élaboré, avec des influences provenant du Rajasthan et de l'Inde moghole du Nord-Ouest, tandis que le *pol* d'Ahmedabad est un ensemble plus petit de constructions composites en brique et en bois.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS considère toutefois que l'analyse comparative ne fournit pas de témoignages suffisants pour justifier d'envisager le bien proposé pour inscription sur la base du critère (vi).

---

#### **Justification de la valeur universelle exceptionnelle**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- La ville fortifiée d'Ahmedabad est riche de bâtiments historiques de la période du sultanat, particulière au Gujarat, et constitue un prototype utilisé pour des développements architecturaux ultérieurs ; elle est aussi importante pour la fusion des traditions architecturales de deux cultures et religions très différentes : les traditions architecturales islamiques apportées par les souverains et fondateurs de la ville, et la tradition hindoue-jaine de construction et d'artisanat de la communauté locale.
- La structure urbaine de la ville historique d'Ahmedabad se distingue par ses *puris* (quartiers), ses *pols* (rues résidentielles) et ses *khadki* (portes d'accès à l'intérieur des *pols*), qui sont étroitement liés aux dynamiques des communautés et à leurs réseaux organisationnels.
- L'architecture résidentielle historique en bois, avec ses façades en bois à la décoration élaborée, reflète des symboles et des mythes liés aux habitants. Les maisons en bois de la ville historique d'Ahmedabad sont une contribution importante aux arts, artisanats et à la planification du sous-continent indien.
- La ville historique d'Ahmedabad est un exemple unique de coexistence multiculturelle car des

adeptes de l'hindouisme, de l'islam, du jainisme et du christianisme sont présents dans la ville.

- Les familles de la noblesse d'Ahmedabad ont soutenu par leur patronage les maîtres d'art et d'architecture modernes qui ont enrichi la culture de la ville.

L'ICOMOS considère qu'une grande partie de cette justification est appropriée, en particulier en ce qui concerne l'architecture, la planification urbaine et les maisons en bois de la ville. Toutefois, l'ICOMOS ne considère pas que les arguments se référant à la coexistence multiculturelle soient établis par l'analyse comparative et note que de nombreuses villes historiques manifestent cette caractéristique.

De plus, l'ICOMOS note que les références à des chefs-d'œuvre de l'art et de l'architecture modernes, résultant du patronage des notables d'Ahmedabad, sont situées en dehors des limites du bien proposé pour inscription et n'ont que des liens matériels limités avec la ville historique proposée pour inscription.

L'ICOMOS considère par conséquent que certains aspects de la justification fournie par l'État partie pourraient avoir le potentiel de justifier d'envisager l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial ; mais qu'une certaine révision du champ de la justification de la valeur universelle exceptionnelle proposée sera nécessaire afin de mettre l'accent sur la spécificité de l'architecture, de la planification urbaine et des bâtiments résidentiels en bois de la ville historique (et en omettant les éléments les plus faibles comme noté ci-avant).

#### **Intégrité et authenticité**

##### **Intégrité**

L'État partie identifie l'intégrité du bien par la description de la morphologie urbaine, de la forme des maisons, des monuments d'importance nationale, des bâtiments historiques et des expressions architecturales.

L'ICOMOS est d'accord avec ces arguments, mais note certains problèmes qui compromettent l'intégrité du bien. Par exemple, des blocs d'immeubles en béton de grande hauteur sont construits à l'est et au nord de la citadelle de Bhadra, mettant en cause l'efficacité de la protection des sites historiques classés par l'Archaeological Survey of India (ASI).

En outre, l'ICOMOS note que la logique suivie pour exclure des districts associés et des ensembles de bâtiments situés en dehors du bien proposé pour inscription n'est pas claire. En réponse aux questions soulevées par l'ICOMOS, l'État partie a expliqué que l'objet de la proposition d'inscription porte sur la ville fortifiée et que les bâtiments historiques situés hors des murs ne sont pas qualifiés pour être inclus dans le bien même si ce sont d'excellents exemples de l'architecture islamique.

En outre, les pressions en faveur du changement et du développement du tissu urbain d'une cité commerciale très dynamique et découlant de la nécessité d'améliorer les infrastructures de services et de transport sont reconnues par l'État partie. Toutefois, ces pressions ne sont pas clairement formulées, pas plus que les outils et mécanismes destinés à éviter l'impact de ces pressions sur l'intégrité du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que le lien historique de la ville historique avec le fleuve Sabarmati est faible, soulevant des questions concernant l'adéquation des délimitations du bien, en particulier sa limite ouest, et la nécessité d'étendre cette limite jusqu'au fleuve. En outre, la logique de la délimitation de la zone tampon n'est pas claire, en particulier du côté ouest en lien avec le fleuve et les deux ponts Nehru et Ellis.

L'ICOMOS a aussi demandé une documentation photographique de la zone centrale du bien proposé pour inscription, en particulier autour de la citadelle de Bhadra et de la grande mosquée *Jama Masjid* et sous plusieurs angles ; une étude photographique des délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon afin d'établir et de soutenir son intégrité par rapport aux pressions dues au développement dans et hors des limites proposées. L'État partie a soumis en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS des informations complémentaires qui comprennent des documents photographiques du bien et de sa zone tampon.

L'État partie a précisé que le tracé de la limite ouest de la zone tampon par rapport au fleuve a été soigneusement étudié. Le projet de développement de la rive du fleuve a été lancé il y a plusieurs années avant que le bien soit proposé pour inscription sur la liste indicative de l'Inde en avril 2010. Ce projet a redéfini les rives du fleuve et créé des espaces verts paysagers sur les deux rives ainsi que des ensembles d'équipements publics sur la rive occidentale. L'État partie a décidé d'aligner la limite de la zone tampon sur la rive orientale redéfinie du fleuve et considère qu'elle protégera de manière appropriée la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription. L'État partie affirme que, par le passé, il y avait peu de liens directs entre la ville historique et le fleuve et que ce dernier offrait des horizons panoramiques sur la ville historique, car le fleuve était à sec une bonne partie de l'année. Cela était dicté par la morphologie de la ville historique dont les pentes descendent progressivement vers le sud-ouest, à proximité du pont Sardar Patel. Le fort était relié au fleuve par le pont Ellis et la porte Ganeshbari, dans l'angle sud-ouest, à l'endroit où l'eau était amenée dans le fort au moyen d'une roue à eau. En résumé, sur le côté ouest du fort, le long du fleuve, se trouvent des espaces verts et des constructions nouvelles. L'État partie affirme que des mesures de sauvegarde suffisantes seront observées pour garantir qu'aucun impact visuel n'entache l'intégrité du fort et déclare que ces constructions sont des équipements publics qui aideront à décongestionner le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note, d'après l'enquête photographique soumise par l'État partie, qu'il apparaît que des constructions de grande hauteur séparent actuellement le bien proposé pour inscription et le fleuve et qu'un certain nombre de bâtiments de grande hauteur s'élèvent aussi à proximité des édifices classés par l'ASI.

L'ICOMOS note qu'une étude photographique systématique plus détaillée est requise pour la limite ouest du bien proposé pour inscription et la limite ouest de la zone tampon ainsi que des informations et une documentation détaillées sur le projet de développement de la rive du fleuve et tous les bâtiments modernes qui sont construits à l'ouest du bien et de la zone tampon.

L'ICOMOS reconnaît que le projet de développement de la rive du fleuve a été lancé avant même que le bien soit proposé pour inscription sur la liste indicative de l'Inde, mais note aussi que les structures modernes qui sont construites entre la ville historique et le fleuve se trouvent dans une zone protégée par l'ASI. Par conséquent, l'ICOMOS remet en cause l'efficacité de la zone de protection par rapport à l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial et demande une étude attentive de l'impact visuel des constructions modernes sur l'intégrité du bien, ainsi que des problèmes de circulation et de stationnement dans la partie ouest du bien proposé pour inscription.

Pour ces raisons, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité du bien proposé pour inscription n'ont pas été remplies à ce stade.

#### Authenticité

L'État partie illustre l'authenticité du bien par rapport à la forme et à la conception, aux matériaux et à la substance, à l'usage et à la fonction, aux traditions, techniques et systèmes de gestion, à la situation et au cadre, à la langue et aux autres formes de patrimoine immatériel.

Alors que ces données sont pertinentes, l'ICOMOS note que les caractéristiques des maisons traditionnelles d'Ahmedabad ne sont pas clairement et systématiquement identifiées dans le dossier de proposition d'inscription ; de même que les vestiges matériels des institutions d'enseignement et des bibliothèques (qui ont fait la notoriété de la ville historique d'Ahmedabad) ne sont pas clairement identifiés. L'État partie a précisé par la suite qu'il ne reste aucun vestige matériel de ces bibliothèques et institutions d'enseignement ; il n'existe pas non plus d'attributs matériels dans le bien proposé pour inscription qui soient associés à l'ashram de Gandhi et au mouvement national (qui sont mentionnés dans le dossier de proposition d'inscription).

En réponse aux demandes d'informations complémentaires formulées par l'ICOMOS, l'État partie a fourni des explications supplémentaires sur les caractéristiques des maisons traditionnelles quant à leur typologie, leur conception et leur construction. L'État

partie a soumis un échantillon de son travail de documentation sur les constructions présentes dans le bien et a expliqué que la documentation complète sera rassemblée par des étudiants en architecture et devrait être finalisée d'ici trois ans.

L'ICOMOS note que l'échantillon de documentation soumis par l'État partie est utile pour étudier la typologie des bâtiments enregistrés ; toutefois, ce n'est pas suffisant à des fins de gestion et de conservation, car cette étude ne documente pas le tissu des maisons historiques. Par exemple, le formulaire d'enregistrement présuppose que tous les plans verticaux sont parfaitement verticaux et droits, que tous les plans horizontaux sont parfaitement horizontaux et droits, que toutes les formes, dimensions et espacements entre éléments décoratifs sont réguliers et exacts, et ainsi de suite. L'échantillon documenté ne présente pas de section sur l'état de conservation des maisons, élément qui sera nécessaire à des fins de gestion et de conservation.

Sans cette documentation détaillée sur les maisons en bois et d'autres bâtiments, l'ICOMOS considère que la base de l'authenticité du bien proposé pour inscription n'est pas démontrée à ce stade.

---

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité n'ont pas été remplies à ce stade.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (v) et (vi).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'architecture historique d'Ahmedabad datant de la période du sultanat manifeste une fusion unique de la culture islamique des souverains et fondateurs de la ville et des traditions et artisanats locaux. L'architecture et les arts monumentaux en bois et pierre ont donné naissance à une expression architecturale régionale sans équivalent en Inde.

L'urbanisme de la ville fortifiée d'Ahmedabad repose sur les bases posées au XVe siècle par les principes islamiques, avec la citadelle de Bhadra, la grande mosquée et la place principale marquant le centre de la ville, et les quartiers résidentiels disposés sur le pourtour. L'organisation des maisons très serrées, des quartiers tournés vers l'intérieur et des rues étroites fut aussi adoptée par les communautés hindoues de la ville.

L'État partie considère également que ce critère est justifié par l'aménagement paysager de douze jardins mentionnés dans les chroniques de la période du

sultanat et les vestiges des jardins moghols créés par Shah Jahan, qui furent le prototype des jardins qu'il conçut plus tard à Agra.

L'ICOMOS considère que l'importance de l'architecture historique et de l'aménagement urbain d'Ahmedabad est établie et pourrait justifier le critère (ii) si les problèmes d'intégrité et d'authenticité pouvaient être résolus. Toutefois, l'ICOMOS ne considère pas que les arguments concernant l'aménagement paysager soient soutenus par le témoignage matériel d'éléments contenus dans les délimitations du bien proposé pour inscription.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription a un certain potentiel pour justifier ce critère, mais qu'il n'a pas encore été suffisamment démontré.

---

*Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie en raison du tissu urbain typique d'Ahmedabad, avec des établissements communautaires bien définis et des rues principales résidentielles appelées *pol*s constituées de maisons traditionnelles densément construites. Plusieurs de ces établissements forment une unité plus grande appelée *pur*. Un *pol* comprend une porte et des allées étroites en cul-de-sac possédant des caractéristiques telles que des mangeoires à oiseaux, appelées *chabutaro*, et des puits publics. Les façades des maisons des *pol*s sont ornées de décorations en bois caractéristiques d'Ahmedabad.

L'ICOMOS considère que ce critère est potentiellement approprié pour le bien proposé pour inscription mais que cela requiert une documentation et des informations plus détaillées sur le tissu urbain d'Ahmedabad en tant que cité historique vivante concernant les zones commerciales faites d'échoppes et d'ateliers d'artisanat, les différentes communautés religieuses, la gestion de l'eau et d'autres caractéristiques traditionnelles, ainsi qu'une vision claire de la manière dont la ville fonctionne.

En réponse aux demandes formulées par l'ICOMOS, l'État partie a fourni des informations complémentaires précisant que les marchands jains se trouvaient principalement au nord et au sud du tombeau de la reine. Ils demeurent aussi dans certains quartiers de *pol*s tels que Kalupur, Khadia et Raipur, mais aussi partiellement dans les quartiers de Dariypur et Jamalpur. Ces quartiers comportent des temples hindous.

L'État partie a aussi fourni des informations complémentaires expliquant que certaines communautés d'artisans exerçaient leur activité le long de rues principales ou de rues principales intérieures, selon la nature de leur artisanat, le type de production et

de clientèle. Les rez-de-chaussée des maisons de marchands ou d'artisans sont souvent occupés par les activités de production et de commerce tandis que les étages supérieurs sont réservés aux habitations.

Les trois marchés – le Manek Chowk, le Khas Bazar et le grand bazar – sont au cœur de la cité. Ils sont aussi vieux que la ville elle-même et ont grandi avec le temps. Ils conservent un rôle très important en tant que marchés historiques, même si la ville s'est énormément étendue.

L'ICOMOS note la valeur de cette information pour comprendre la nature du tissu urbain de la ville et la manière dont elle fonctionne. Toutefois, une information et une documentation complètes et détaillées sont nécessaires pour soutenir la conservation, la gestion et le suivi des attributs liés à ce critère, comme expliqué ci-avant.

---

L'ICOMOS considère que ce critère pourrait être justifié à condition de disposer d'une documentation et d'une information complètes, nécessaires pour expliquer clairement les attributs pertinents et assurer leur conservation, leur gestion et leur suivi.

---

*Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif qu'Ahmedabad était connue aux XVe et XVIe siècles pour ses importantes bibliothèques et ses établissements d'enseignement. Les liens communautaires forts des *pols*, la diversité des commerces et des artisanats qui prospéraient à Ahmedabad depuis l'époque de sa fondation ainsi que l'esprit d'entreprise de ses habitants quelle que soit leur religion sont autant d'aspects de sa culture immatérielle. De plus, selon l'État partie, Ahmedabad est associée au mouvement d'indépendance conduit par Gandhi, qui établit son ashram sur le fleuve Sabarmati, le premier à être construit au XXe siècle.

L'ICOMOS considère que le témoignage présenté pour ces arguments est insuffisant. Nombre de ces aspects décrits par l'État partie ne sont pas matériellement associés au bien proposé pour inscription ; d'autres sont situés en dehors du bien. L'ICOMOS note également que l'analyse comparative ne soutient pas les arguments présentés pour ce critère.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

---

L'ICOMOS considère que les critères selon lesquels le bien a été proposé pour inscription n'ont pas été démontrés à ce stade, mais qu'il existe une possibilité de justifier les critères (ii) et (v) sur la base d'une documentation étendue et complète et de la résolution

de problèmes soulevés relatifs à l'authenticité et à l'intégrité du bien proposé pour inscription.

---

#### 4 Facteurs affectant le bien

Selon l'État partie, les pressions dues au développement sont en augmentation, et le développement du commerce ainsi que la congestion de la circulation automobile poussent les habitants traditionnels à quitter le secteur. De plus en plus, les maisons traditionnelles sont louées à des fins commerciales ou à de nouveaux habitants qui n'ont pas les mêmes liens avec le tissu historique. Cela entraîne des changements dans les structures communautaires et la détérioration rapide des maisons historiques, aboutissant parfois à la démolition délibérée d'éléments décoratifs et architecturaux historiques.

Les contraintes liées à l'environnement comprennent l'humidité pénétrant par des fissures ou des remontées d'humidité, l'infestation par des termites d'éléments en bois et l'impact de la pollution industrielle. Tous ces facteurs de détérioration sont aggravés par le manque d'entretien.

L'État partie identifie les risques de catastrophes naturelles comme étant les tremblements de terre, les pluies torrentielles et les incendies. Le bien se trouve en zone 3 de risque sismique. En 2001, un séisme dont l'épicentre se trouvait à 300 km du bien a causé des dommages.

L'ICOMOS note que l'État partie a réalisé une évaluation des risques de catastrophes et que l'Autorité de gestion des catastrophes de l'État du Gujarat ainsi que l'Institut de gestion des catastrophes ont préparé des plans d'intervention en cas de catastrophe et organisé des formations à destination des autorités responsables dans l'État, y compris à Ahmedabad.

Ahmedabad est desservie par un aéroport international, des routes importantes et le chemin de fer. Selon l'État partie, au cours de l'année 2013-2014, la ville a reçu environ 4,5 millions de touristes, ce qui représente 16 % de l'ensemble des touristes qui avaient visité le Gujarat.

L'ICOMOS note qu'aucun plan de gestion du tourisme n'est inclus dans le dossier de proposition d'inscription ou le plan de gestion du bien. L'État partie a fourni des informations complémentaires sur le rapport d'enquête de la Société d'État du tourisme du Gujarat et précisé qu'il a initié un programme distinct centré sur la ville historique d'Ahmedabad dans le but d'élargir ses programmes d'activités dans le domaine du patrimoine.

---

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les pressions dues au développement et les changements démographiques ; et que les contraintes liées à l'environnement et aux catastrophes naturelles (tremblements de terre, pluies torrentielles et incendies) sont aussi des pressions

importantes. En raison des niveaux de flux touristiques actuels et à venir, l'ICOMOS recommande qu'un plan de gestion du tourisme soit préparé. La limite du bien à l'ouest et la limite de la zone tampon à l'ouest pourraient être menacées par des pressions dues au développement, ce qui pourrait être compris une fois que l'État partie aura soumis une information et une documentation claires à ce sujet.

## 5 Protection, conservation et gestion

### Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription comprend les murs de la ville et l'espace intra-muros, qui couvre une superficie de 535,70 hectares. Les remparts font 10,97 km de long.

Tandis que les remparts sont un élément très clairement identifié et délimité, les limites proposées du bien excluent certaines petites zones et des éléments qui semblent dignes d'être inclus :

- À la limite ouest du bien, la bande de terre entre les remparts occidentaux et le fleuve Sabarmati est en dehors des limites du bien. Historiquement, elle fait partie intégrante de la vie de la cité et le lien entre la ville et le fleuve.
- Les limites du bien au sud, à l'est et au nord coïncident exactement avec les remparts, ce qui laisse les fondations des murs en dehors du bien.

L'ICOMOS recommande que la limite ouest du bien soit étendue afin de rétablir le lien historique de la ville historique d'Ahmedabad avec le fleuve. La limite ouest de la zone tampon devrait aussi être étendue afin d'inclure le lit du fleuve et les deux ponts et garantir ainsi l'intégrité du bien et sa protection vis-à-vis de l'impact visuel des pressions dus au développement de la ville moderne d'Ahmedabad. Cette recommandation a été communiquée à l'État partie dans le rapport intermédiaire de l'ICOMOS (décembre 2016).

Comme noté ci-avant, l'État partie a répondu aux questions et recommandations formulées dans le rapport intermédiaire de l'ICOMOS ; il a fourni des documents photographiques de la limite ouest du bien et de la limite ouest de la zone tampon. L'État partie a réaffirmé que la délimitation de la zone tampon resterait au même endroit, formée par la rive orientale du fleuve, et que la ville et le fleuve n'étaient historiquement pas liés.

L'ICOMOS note que des informations complémentaires sont requises concernant les nouvelles constructions et les projets de développement dans l'ouest du bien afin de documenter le tracé des limites ouest du bien et de sa zone tampon comme expliqué ci-avant (dans la section Intégrité).

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon requièrent une étude plus approfondie et de possibles ajustements.

### Droit de propriété

Les espaces publics ouverts et les équipements publics appartiennent à la Corporation municipale d'Ahmedabad. Les autres institutions sont détenues par des fonds communautaires, des fiducies pour les temples hindous et jaïns et par le *waqf* pour les structures islamiques. Les bâtiments historiques classés sont détenus par l'ASI (gouvernement central) ou par le département d'État de l'archéologie (gouvernement de l'État). La majorité des biens au sein du bien proposé pour inscription sont détenus par des propriétaires privés.

### Protection

Le bien proposé pour inscription comprend 28 monuments classés par l'Archaeological Survey of India (ASI), un monument classé par le département d'État de l'archéologie (SDA) et 2 696 bâtiments importants protégés par le département du patrimoine de la Corporation municipale d'Ahmedabad (AMC).

Les monuments classés par l'ASI bénéficient d'une protection légale au niveau national au titre de la loi sur les antiquités et les trésors artistiques de 1972, de la loi sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR) de 1958 avec sa loi portant amendement et validation de 2010. Le monument classé par le SDA est d'importance régionale et est protégé par l'AMASR.

Les bâtiments et les sites classés par l'AMC (éléments de la ville historique fortifiée) sont protégés en tant que zone dotée de réglementations spéciales par le plan de développement de l'Autorité du développement urbain d'Ahmedabad (AUDA).

L'ICOMOS note que tous les monuments protégés par l'AMASR sont pleinement protégés et qu'aucune intervention n'est autorisée sauf permis spécial ou réalisation par l'ASI ou le SDA. Une zone interdite de 100 mètres de rayon et une zone réglementée supplémentaire de 200 mètres de rayon sont prévues par la loi. L'ICOMOS considère que l'efficacité de la mise en œuvre de la réglementation et de la protection de ces zones entourant les monuments est établie.

Les bâtiments classés par l'AMC, notamment les maisons, les institutions et les espaces publics situés dans la ville fortifiée d'Ahmedabad et la zone tampon, sont contrôlés par un processus d'approbation pour les bâtiments, quartiers, sites, zones patrimoniales et zones de conservation classés pour la zone proposée pour inscription et la zone tampon par la Corporation municipale d'Ahmedabad, avec des orientations pour la conservation, les formes et la conception des bâtiments, les matériaux et la construction, l'utilisation et la réutilisation.

L'ICOMOS note que la gestion et la conservation de nombreux bâtiments importants, aussi bien résidentiels qu'institutionnels, sont réglementées par le plan de développement de l'AUDA (DP 2021). Bien que la protection légale des bâtiments de valeur classés et sa mise en œuvre soient effectives depuis décembre 2014, les modifications et ajouts apportés aux réglementations de contrôle du développement ne sont pas encore effectifs. L'État partie a indiqué qu'ils seront appliqués d'ici décembre 2017. Ces modifications sont essentielles car elles prévoient des sanctions en cas de constructions illégales, démolitions, ajouts, modifications des bâtiments de valeur et l'application de ces sanctions en cas de violations de ce type.

---

L'ICOMOS considère que la protection légale en place vise les monuments classés par l'ASI et le SDA, mais que ceux-ci pourraient nécessiter un renforcement de l'application de cette protection en lien avec les zones réglementées et protégées et la zone tampon du bien proposé pour inscription. Toutefois, la protection légale des autres bâtiments de valeur et de la totalité du tissu urbain à l'intérieur de la ville fortifiée est incomplète et doit être mise en œuvre. Ces bâtiments et zones étant au cœur de la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS en conclut que la protection légale requise n'est pas entièrement en place à ce stade.

---

### **Conservation**

De nombreux éléments et aspects du bien proposé pour inscription ont été inventoriés, enregistrés et ont fait l'objet de recherches. Ce processus a commencé il y a une vingtaine d'années avec des contributions françaises au *Houses of Ahmedabad Project*. D'autres efforts ont été déployés par différentes institutions à divers niveaux : national, étatique et local.

L'état de conservation actuel des monuments classés par l'ASI et le SDA est sous leur contrôle, avec une claire répartition des rôles entre les deux institutions ; tandis que les maisons, les institutions et les espaces publics au sein de la ville fortifiée d'Ahmedabad et de la zone tampon sont sous le contrôle de l'AMC. Les objectifs de conservation visent les qualités essentielles de la forme urbaine en mettant l'accent sur les façades et leur relation avec la rue, la forme globale de la maison et la période architecturale.

L'ICOMOS note que malgré la richesse des travaux de recherche et des documents disponibles concernant le bien proposé pour inscription, il convient de produire une documentation complète des bâtiments historiques du bien (plans, sections, élévations et informations techniques sur chaque bâtiment), y compris les maisons privées et les bâtiments de moindre valeur (en particulier les structures traditionnelles en bois). Une documentation complète est nécessaire pour assurer l'effectivité du suivi, de la gestion et de la conservation de la ville historique afin de garantir l'efficacité du système de gestion.

Comme indiqué ci-avant, en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie a soumis des informations complémentaires, dont des échantillons de documentation détaillée sur les bâtiments historiques du bien et expliqué que la documentation complète serait effectuée par des étudiants en architecture et devrait être finalisée d'ici trois ans. Toutefois, comme rappelé ci-avant, l'ICOMOS considère que l'échantillon de documentation n'est pas pleinement suffisant pour remplir les objectifs de conservation, de gestion et de suivi.

L'ICOMOS note la nécessité d'une planification et d'une gestion globales des dossiers dans l'ensemble des agences impliquées, y compris les gouvernements à divers niveaux, les communautés et les organismes universitaires et individuels.

L'ICOMOS note que la disponibilité d'artisans traditionnels est un atout majeur pour la conservation des maisons historiques. Il y a un besoin urgent de définir un mécanisme efficace garantissant l'intégrité et l'authenticité au cours des interventions réalisées par les artisans traditionnels, en particulier concernant les maisons et les bâtiments privés.

En réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie a soumis des informations complémentaires expliquant que la Direction du patrimoine serait fonctionnelle dans les trois prochains mois et que le plan de conservation de la ville historique serait complété avec des détails des plans locaux d'ici la fin 2017. La Direction du patrimoine propose d'établir un Centre de ressources patrimoniales dans le cadre du plan de conservation. L'ICOMOS considère qu'un plan de conservation pour les maisons historiques en bois présentes dans le bien proposé pour inscription est particulièrement nécessaire.

L'ICOMOS considère que l'efficacité des mesures de conservation est réduite par le manque d'entretien. Cela résulte de nombreux facteurs tels que l'absence d'incitations financières et le manque d'outils pour contrôler les initiatives d'entretien traditionnel, en particulier pour les bâtiments historiques privés (comme le reconnaît le plan de gestion du patrimoine soumis par l'État partie).

---

L'ICOMOS considère que la conservation du bien proposé pour inscription est vulnérable en raison de nombreux facteurs. La documentation complète de tous les bâtiments historiques présents dans le bien doit être améliorée et finalisée ; un mécanisme d'orientation et de contrôle des interventions réalisées par les artisans traditionnels est nécessaire ; et une meilleure coordination et consolidation des efforts fournis par les différentes parties prenantes pourrait être obtenue en soutenant le département du patrimoine de l'AMC en tant qu'agence centrale, avec une attention particulière pour les biens privés ainsi que les maisons entretenues de manière traditionnelle et les bâtiments et espaces publics. L'ICOMOS recommande également que l'État

partie développe le plan de conservation pour la ville historique et un plan de conservation des maisons historiques en bois en priorité.

## Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Un plan de gestion du patrimoine a été préparé afin que l'AMC soit l'agence centrale dans la gestion du bien proposé pour inscription avec la participation, la coordination et le soutien des différentes parties prenantes responsables, parmi lesquelles :

- le niveau communautaire (Mahajan/Pol Panchayat) ;
- le niveau du quartier (conseiller municipal élu) ;
- le niveau de la ville (maire/haut fonctionnaire/comité de conservation du patrimoine/responsable du développement urbain/cellule du patrimoine (aujourd'hui département du patrimoine)/circulation urbaine) ;
- le niveau du district (ministère concerné/direction de l'archéologie de l'État/urbaniste en chef de l'État) ;
- le niveau du gouvernement central (ministère concerné/Secrétaire/Archaeological Survey of India).

Le département du patrimoine de l'AMC est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de gestion du patrimoine, qui comprend notamment :

- le suivi de l'état de conservation des bâtiments classés ;
- l'examen des demandes de modification ou d'ajouts sur des bâtiments historiques ;
- la coordination avec le comité de conservation du patrimoine et les propriétaires de biens patrimoniaux ;
- l'assistance technique aux propriétaires de maisons ;
- l'organisation de consultations des parties prenantes ;
- la sensibilisation du public ;
- l'exécution des projets de conservation et de restauration planifiés par l'AMC.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

L'État partie a réalisé une évaluation détaillée des risques de catastrophes. Le bien proposé pour inscription se trouve en zone 3 de risque sismique et il est vulnérable aux risques d'incendies. Il est par conséquent inclus dans des plans d'intervention en cas de catastrophe, qui prévoient notamment la formation des autorités concernées, préparés par l'Autorité de gestion des catastrophes de l'État du Gujarat et l'Institut de gestion des catastrophes du Gujarat.

Selon l'État partie, les effectifs du département du patrimoine de l'AMC comprennent des ingénieurs, des architectes, des historiens et du personnel de soutien et bénéficient de la collaboration avec l'ASI, l'université CEPT, l'INTACH (Indian National Trust for Arts and Cultural Heritage) et d'autres institutions concernées.

L'ICOMOS considère que le département du patrimoine de l'AMC a besoin d'un personnel spécialisé dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti qui soit formé aux meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

L'ICOMOS note que le plan de gestion du patrimoine est identifié au chapitre 10 du plan de développement (DP2021) par l'Autorité du développement urbain d'Ahmedabad et est approuvé et mis en œuvre par les autorités en tant que document légal pour la gestion du site. Toutefois, les modifications et ajouts pour sa mise en œuvre effective ne sont pas achevés. L'État partie a fourni des informations complémentaires déclarant qu'ils seraient finalisés, ratifiés et mis en œuvre en même temps que le plan de conservation en décembre 2017.

L'ICOMOS note également que les modifications et les ajouts apportés aux réglementations de contrôle du développement (DCR) ne sont pas encore finalisés, ratifiés ou mis en œuvre.

L'ICOMOS note que le plan local pour le bien proposé pour inscription, qui fait partie du plan de conservation du patrimoine, n'est pas identifié et que les zones patrimoniales ne sont pas indiquées sur les cartes concernées, et enfin que les mesures détaillées pour leur gestion ne sont pas soulignées. L'État partie a déclaré que le plan local devrait être finalisé en décembre 2017.

## Implication des communautés locales

Des groupes et des fondations communautaires et religieux sont impliqués dans les processus de gestion dans différents lieux. Toutefois, l'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'établir un plan concret de renforcement des capacités et de sensibilisation des communautés locales compte tenu du niveau de contrôle exigé pour la sauvegarde des ressources patrimoniales.

Le plan de gestion préparé par l'État partie vise, entre autres objectifs, à améliorer l'expérience du visiteur, encourager le tourisme durable et gérer les impacts négatifs potentiels du développement touristique. Toutefois, l'ICOMOS note que ces objectifs ne sont pas basés sur un plan de gestion des visiteurs.

L'ICOMOS considère que l'approbation, l'adoption et la mise en œuvre du plan de conservation du patrimoine, du plan local et des réglementations associées sont nécessaires d'urgence, car elles conditionnent la mise en œuvre effective du système de gestion. Une attention particulière doit être accordée au renforcement des capacités du département du patrimoine de l'AMC dans

le domaine de la gestion et de la conservation du patrimoine bâti. En outre, l'ICOMOS recommande d'élargir le plan de gestion et ses mécanismes de mise en œuvre afin d'impliquer de manière éclairée et dynamique les communautés locales et les groupes religieux qui sont responsables des ressources patrimoniales. L'ICOMOS recommande d'inclure un plan de gestion des visiteurs dans le processus de gestion du bien proposé pour inscription.

## 6 Suivi

L'État partie a défini quatre indicateurs principaux pour suivre l'état de conservation du bien proposé pour inscription. Ces indicateurs concernent l'homogénéité du modèle d'établissement, l'état des maisons individuelles, les modifications globales de l'occupation des sols et l'homogénéité culturelle des communautés des *pols*.

L'ICOMOS note que ces indicateurs de suivi traitent des changements de l'état de conservation et de la vie dans les *pols* et les maisons traditionnelles. L'ICOMOS recommande toutefois d'identifier d'autres indicateurs afin de suivre l'état de conservation des monuments classés par l'ASI et le SDA et de leurs zones protégées et réglementées.

L'ICOMOS note que des indicateurs sont nécessaires pour le suivi de l'impact des pressions dues au développement et des contraintes liées à l'environnement sur l'état de conservation du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les indicateurs de suivi devraient être élargis afin de traiter l'état de conservation de tous les éléments et attributs du bien proposé pour inscription et l'impact des pressions identifiées.

## 7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît l'importance de la ville historique d'Ahmedabad en tant que ville vivante et dynamique fondée au XVI<sup>e</sup> siècle, possédant un riche patrimoine architectural de l'époque du sultanat, notamment la citadelle de Bhadra, les murs et les portes de la ville fortifiée et les nombreuses mosquées et sépultures, ainsi que d'importants temples hindous et jaïns d'époques ultérieures. Le tissu urbain d'Ahmedabad est formé de maisons traditionnelles densément regroupées le long de rues traditionnelles fermées par des portes et dotées de caractéristiques telles que les mangeoires à oiseaux, les puits publics et les institutions religieuses. Les communautés de la ville fortifiée sont composées d'adeptes de l'islam, du jainisme et de l'hindouisme qui coexistent.

Toutefois, l'ICOMOS note que les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont pas remplies en raison du manque d'informations suffisantes sur l'étendue et l'impact des nouvelles constructions et des projets de développement

dans la partie ouest du bien proposé pour inscription et sa zone tampon, et en raison du manque de documentation appropriée sur les bâtiments présents dans le bien.

L'ICOMOS considère que les critères (ii) et (v) pourraient être justifiés sur la base de travaux supplémentaires et de la résolution des problèmes relatifs à l'authenticité et à l'intégrité, mais que le critère (vi) n'a pas été démontré.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon doivent être révisées, en particulier du côté ouest du bien.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les pressions dues au développement et les changements démographiques et que les contraintes liées à l'environnement et aux catastrophes naturelles (séismes, pluies torrentielles et incendies) sont aussi des pressions notables. En raison des niveaux de flux touristiques actuels et à venir, l'ICOMOS recommande que soit préparé un plan de gestion du tourisme.

Tandis que les mécanismes de protection légale proposés semblent appropriés, la protection des bâtiments et du tissu urbain de la ville n'est pas encore en place. Bien que les bâtiments et les monuments classés par l'ASI et le SDA soient pourvus d'une protection légale, celle-ci pourrait nécessiter un renforcement de son application.

De même, le système de gestion proposé semble potentiellement approprié, mais un certain nombre d'éléments importants ne sont pas encore en place. La mise en œuvre du plan local et de la réglementation associée au plan de conservation du patrimoine est urgemment requise avant que l'on puisse considérer que le système de gestion est effectif. L'intégration du plan de gestion des visiteurs dans le système de gestion du bien proposé pour inscription est également requise.

La conservation du bien proposé pour inscription est vulnérable ; une documentation complète sur tous les bâtiments historiques présents dans le bien est nécessaire, de même qu'une meilleure coordination des efforts des différentes parties prenantes et des mécanismes propres à orienter et contrôler les interventions des artisans traditionnels. Le renforcement des capacités pour l'AMC dans le domaine de la gestion et de la conservation du patrimoine bâti est nécessaire.

## 8 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de la ville historique d'Ahmedabad, Inde, soit **différé** afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, de :

- a) Reformuler la justification de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription selon les critères (ii) et/ou (v), expliquer clairement les attributs pertinents sur la base d'une documentation complète du tissu urbain de la ville, des espaces et des bâtiments, en particulier les caractéristiques et les traditions culturelles associées aux *pols* et aux *puras* de la ville,
- b) Produire une documentation rigoureuse et complète sur les bâtiments historiques du bien, en particulier les maisons en bois détenues par des propriétaires privés, selon des normes internationales acceptées de documentation des bâtiments historiques à des fins de conservation et de gestion et dans le but de remplir les conditions d'authenticité,
- c) Réviser les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon en renforçant le lien entre la ville fortifiée et le fleuve,
- d) Réaliser une étude détaillée de l'étendue et de l'impact des nouvelles constructions et des projets de développement sur la partie ouest du bien et sa zone tampon dans le but de remplir les conditions d'intégrité,
- e) Veiller à la mise en œuvre effective du plan de gestion du patrimoine et à la finalisation, la ratification et la mise en œuvre des modifications et des ajouts apportés aux réglementations de contrôle du développement (DCR),
- f) Compléter et mettre en œuvre le plan local dans le cadre du plan de conservation du patrimoine,
- g) Préparer, approuver et mettre en œuvre un plan de conservation des maisons en bois historiques,
- h) Préparer, approuver et mettre en œuvre un plan de gestion des visiteurs pour le bien proposé pour inscription afin de compléter le plan de gestion du patrimoine et d'assurer le développement informé et éclairé du tourisme pour le bien ;

Toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le bien.

#### **Recommandations complémentaires**

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération le point suivant :

- a) Renforcer les capacités du département du patrimoine de l'AMC et le doter de moyens techniques pertinents au vu de l'ampleur et de l'étendue des responsabilités concernant la documentation, la conservation et le suivi du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon ;

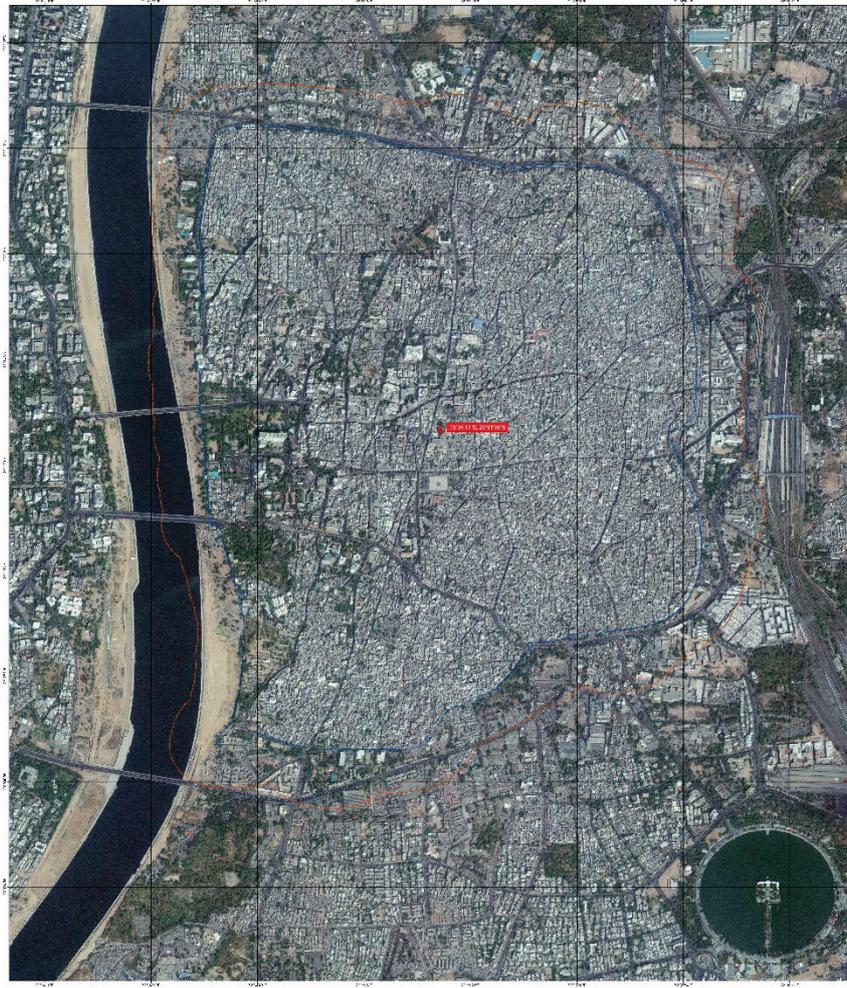


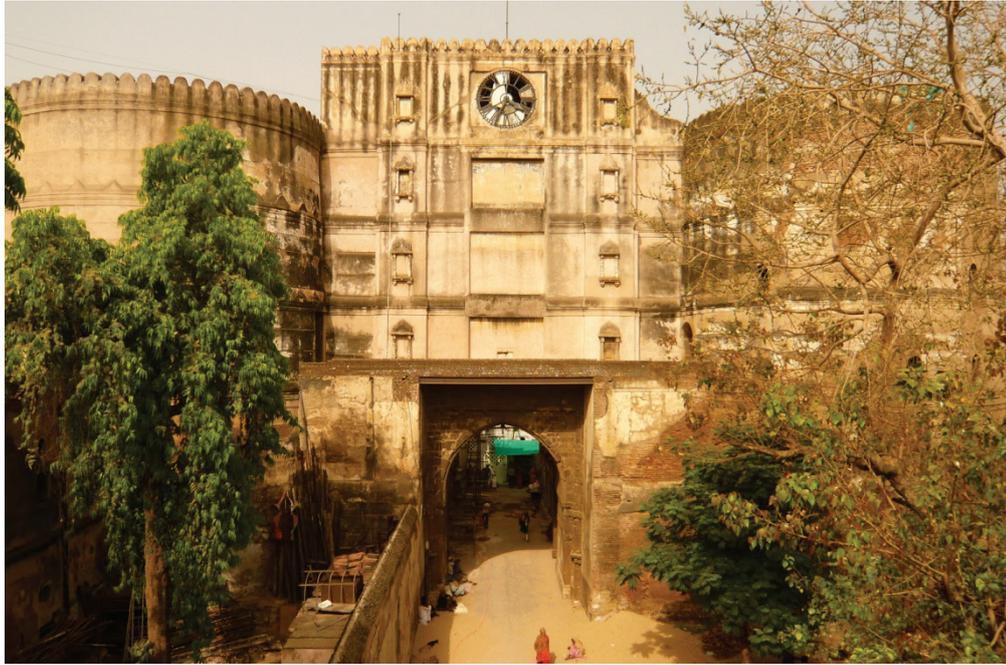
Photo: World Bank, 2007. Digitized by the National Archives and Records Administration, 2008. Digitized by the National Archives and Records Administration, 2008.

- Boundary of the proposed Nominated Property
- Boundary of the Buffer Zone
- City Wall
- Sabarmati River
- City Wall
- Sabarmati River

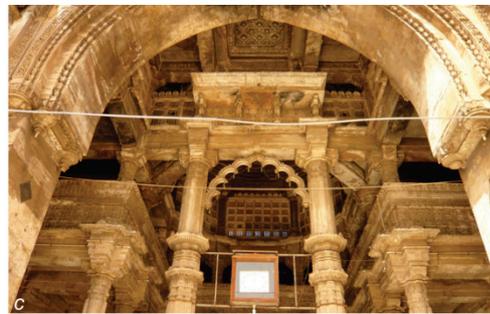
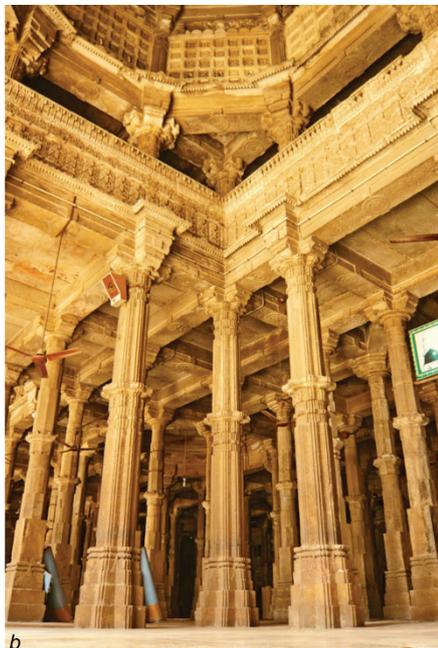
MAP 05 Satellite Image showing Boundaries Of The Nominated Property & Buffer Zone  
 World Heritage Nomination Historic City of Ahmadabad



Carte indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Entrée de la citadelle de Bhadra



Jama Masjid – La salle de prière et détails du dôme



Temple Swaminarayana



Vue d'un *Pol*